

Mineurs et procédure pénale

Autor(en): **Richard, Bl.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **46 (1958)**

Heft 855

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-269145>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Compte de Chèques postaux I. 943

Paraît le premier samedi de chaque mois

*Vous êtes aussi jeune
que votre foi, aussi
vieux que votre doute;
aussi jeune que votre
espoir, aussi vieux que
votre abattement.*

Mac Arthur
(Du Doute à l'Absolu,
recueil de pensées par
Y. Pittard)

FONDATRICE DU JOURNAL Emilie GOURD RÉDACTION M ^{me} WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges ADMINISTRATION ET ANNONCES M ^{lle} Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex	Organe officiel des publications de l'Alliance des Sociétés féminines suisses Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	ABONNEMENTS SUSSE 1 an Fr. 8.— (ab. min.) Les abonnements partent de n'importe quelle date
---	--	---

UNION MONDIALE DES FEMMES
pour la concorde internationale

Une page riche d'idéal et d'action généreuse est tournée

Une assemblée imposante a assisté, le 20 janvier au dernier acte d'une activité féminine qui, depuis 43 ans, s'est efforcée de soutenir les efforts pacifistes. Nous voulons parler de l'Union mondiale des femmes pour la concorde internationale.

Les autorités cantonales étaient représentées par M. le conseiller d'Etat Helg, le chef du Département de l'Instruction publique, M. Alfred Borel, était représenté par le secrétaire du Département, M. H. Grandjean.

Des membres étrangers étaient venus de fort loin, une déléguée de Munich, plus près de nous, M. Eric Descœudres venu de Bâle, Mme Debritt-Vogel de Berne.

Mme Thélén, présidente, ouvrit la séance en expliquant que la proposition, qui avait été faite aux membres, de cesser l'activité de l'Union mondiale, n'avait pour ainsi dire plus besoin d'être adoptée par un vote de l'assemblée puisque, par correspondance, étaient parvenues 294 réponses affirmatives contre trois négatives. La décision est prise presque à l'unanimité. Le secrétariat procédera, pendant quelques mois, encore à la liquidation, c'est à cela que seront employés les 3800 francs qui restent en caisse et aussi, on l'espère, à la publication d'une petite relation sur le travail accompli par l'Union mondiale. Des messages venus du monde entier témoignent de l'utilité des efforts soutenus pendant ces quarante-trois années.

Mlle Nobs, secrétaire, dans une causerie familière, conta quelques souvenirs : la fondation de l'Union, le 9 février 1915, suscitée parmi des femmes que bouleversait la première guerre mondiale et qui, poussées par le sentiment maternel, voulaient créer un grand mouvement d'éducation sociale et morale qui serait propagé par la persuasion individuelle. Effectivement, ces appels à la concorde lancés dans des journaux français et allemands, à un moment où l'opinion publique n'était pas encore durcie par des années d'hostilités, permit des rapatriements de civils. L'Union recruta bientôt des milliers de membres en Suisse. Elle contribua à la naissance de l'Union de protection de l'enfance, entre autres.

Travailler à éliminer les causes de guerre, et parmi elles la peur, tel était le but qu'elle s'était fixé. Elle élaborait quatorze règles qui furent ensuite approuvées par la Société des Nations.

En 1933, l'énorme travail d'organisation

A nos abonnés

Ceux qui n'avaient pas encore versé le montant de leur abonnement 1958 recevront, ces jours prochains, un remboursement ; nous espérons vivement qu'ils lui feront bon accueil.

Cette année verra se dérouler des événements d'importance aussi nous vous demandons instamment de nous rester fidèles, pour nous permettre de remplir notre mission. Que ceux qui, par erreur, n'ont pas versé le montant actuel de 8 francs veuillent bien envoyer le complément par notre compte chèques I. 943. L'augmentation du prix sera largement compensée par les numéros supplémentaires de la Saffa.

Floriana Institut pédagogique privé
Pontaise 15 — LAUSANNE
Nouvelle direction: E. PIOTET Tél. 24 14 27

- Formation de gouvernantes institutrices pour familles suisses et étrangères
- Préparation d'assistantes pour Homes d'enfants, Colonies de vacances, Maisons de refuge, etc.
- Professeurs diplômés, Diplômes, Placement des élèves assuré.

Mineurs et procédure pénale

par Bl. Richard, juge des enfants

L'Association suisse des magistrats et fonctionnaires des tribunaux pour enfants et adolescents a été bien inspirée de mettre à l'ordre du jour de son assemblée annuelle, tenue à Hérissau, un exposé de Mme Valy Degoumois, Dr en droit et membre de la commission d'experts pour la révision du titre des mineurs du C.P.S. La conférencière était, en effet bien qualifiée pour traiter cette question devant un auditoire de spécialistes.

Au surplus, son excellente thèse sur « Les principes de la procédure pénale, applicable aux mineurs en Suisse » lui conférerait une certaine autorité.

Après avoir examiné rapidement le fonctionnement actuel de la procédure où la notion du discernement ne se pose plus, elle examine le traitement éducatif, le respect des droits et la resocialisation du mineur.

Passant en revue les PERSONNAGES puis les PRINCIPES essentiels du procès, elle sur dégage ce qui, aux yeux de la Commission, était susceptible d'être modifié.

Les PERSONNAGES : Ils sont représentés 1° par l'autorité compétente : tribunal,

accompli par les femmes, pour présenter les feuilles de pétition en faveur du désarmement, à la Conférence qui se réunissait alors à Genève, fut assumé par l'Union.

C'est elle aussi qui, chaque année, pour le 18 mai, rédigea et publia le petit journal répandu dans les écoles et dont nous parlons annuellement dans nos colonnes « La Jeunesse et la Paix du monde ».

Pendant 23 ans, Mme Guthrie d'Arcis, présidente et inspiratrice, anima l'Union de sa foi et de son labeur incessant. Elle tentait, aux Etats-Unis, de prévenir, d'arrêter la marche vers une deuxième guerre mondiale lorsqu'une maladie implacable la terrassa, elle décéda en mai 1939.

Après la fin des hostilités, furent créés, autour de l'Organisation des Nations Unies, une série d'institutions, l'Unesco, l'OMS, l'UNICEF, qui se sont assigné les tâches que l'Union avait cherché à remplir. C'est

avocat des mineurs, autorité tutélaire prépondérante, etc. Cette autorité doit être distincte, spécialisée, constituée d'une ou plusieurs personnes qui nuancent, tempèrent les débats. Elles doivent avoir une double formation juridique et sociale, agir avec souplesse et faire plus largement appel aux services sociaux, aux psychiatres et aux psychologues.

° Le MINEUR : Va-t-il assister à tous les débats ? se demande la conférencière. Plusieurs cantons l'éloigneront au moment de la plaidoirie de l'avocat.

3° La PROCÉDURE PAR DÉFAUT : Elle devrait être interdite parce que le magistrat doit connaître le mineur pour le juger.

4° Les PARENTS : Vont-ils jouer un rôle essentiel au procès ? A notre avis, ils fournissent des éléments précieux si on veut réussir un traitement. Leur opposition, ouverte ou camouflée, doit être démasquée et leur adhésion s'imposer. Ils doivent recevoir notification des actes, ceci n'impliquant pas qu'ils doivent être présents tout le temps.

pourquoi le comité a jugé le moment venu pour ses membres de se rallier à ces nouveaux organes mixtes qui travaillent dans le même sens et notamment la Fédération mondiale des Associations pour les Nations Unies.

Mlle Nobs fut alors fleurie et fêtée, elle qui depuis 35 ans, a été la cheville ouvrière, comme secrétaire générale de l'Union.

La parole fut enfin donnée à M. Adrian Pelt, ancien directeur du Centre européen des Nations Unies et nouveau secrétaire général de la Fédération, qui vint rendre hommage au travail accompli par l'Union et qui dit combien les diverses associations nationales en faveur des Nations Unies avaient besoin de s'adjoindre les membres dévoués à l'idéal de la concorde internationale. Sur ce point nous prévoyons un prochain article.

Autour d'un généreux buffet, les membres accourus de près et de loin, les invités, purent s'entretenir amicalement.



Cliché aimablement prêté par E. T.

La Taverne de la Madeleine, restaurant sans alcool
(voir article sur Mme Maurice, page 2)

EXTRAIT VITAMINEUX <i>Bévita</i> Pour assaisonner et tartiner	LEVURE VITAMINEUSE <i>Bévita</i> sous contrôle de l'Institut des vitamines
--	---

5° Le DÉFENSEUR : Certains avocats parviennent à collaborer avec la famille ; pour cela, ils doivent être conscients des problèmes éducatifs. Ce n'est qu'à cette condition que leur présence est souhaitable aux délibérations.

6° Les TÉMOINS : Ils doivent être entendus pour autant qu'ils puissent se prononcer sur la personnalité de l'inculpé ; c'est pourquoi certains cantons ont refusé la récusation.

7° Intervention du PLAIGNANT ET DU LÈSÉ : Leurs rapports doivent être entendus à l'instruction.

PRINCIPES ESSENTIELS : Il faut arriver à individualiser la connaissance du mineur. L'avocat des mineurs, le juge, doivent parvenir à une connaissance personnelle du coupable par une technique nouvelle de l'entrevue et par le jeu de la psychologie.

Le juge fera preuve de souplesse en s'adressant à un service social spécialisé, à une assistante ou à une équipe de spécialistes. Le besoin crée l'organe, c'est pourquoi l'équipe est appelée à supplanter l'action unilatérale des assistants sociaux. Le respect des droits de l'enfant sera, ainsi sauvegardé.

L'OBSERVATION AMBULATOIRE ou en MAISONS D'ÉDUCATION se justifie souvent. Elle doit précéder la décision du juge.

Il est regrettable que certains traitements ne puissent être appliqués que dans des maisons de santé pour adultes, puisqu'il n'existe pas encore d'établissements spécialisés pour jeunes psychopates, enfants ou adolescents.

La POLICE : Mme Degoumois rend hommage aux lois cantonales très bien délimitées dans ce secteur, mais elle déplore que nos jeunes soient encore trop souvent, traités comme des majeurs.

Enfin la conférencière regrette qu'il y ait trop souvent des affaires classées ce qui empêche le magistrat de faire son travail de prévention. Elle réclame une procédure plus souple pour les mineurs où le principe de l'opportunité doit dominer. Elle pense que le juge doit faire du droit prétorien et ne pas craindre les entorses en faisant appel aux autorités civiles.

Elle applaudit à la substitution des mesures qui est la meilleure chose du droit matériel. Il ne faut pas craindre de faire sauter un droit trop formaliste.

Parlant des voies de recours, elle estime qu'elles sont une garantie autant pour le justiciable que pour ses parents puisqu'elles défendent leurs libertés contre l'arbitraire ou les erreurs.

La Cassation aussi bien que le pourvoi en nullité du Tribunal fédéral interviennent, en ce qui concerne le droit des mineurs ou celui des majeurs.

Abordant la question épineuse de la réhabilitation, Mme Degoumois s'insurge contre le casier judiciaire dont elle voudrait voir la disparition.

Elle souhaite l'unité de la procédure, c'est-à-dire que les mêmes personnes participent (suite en page 2)

BUFFET CORNAVIN
E. L. NIEDERHAUSER



Quelques instants avec Christian Mègret

Prix Fémina 1957

de notre correspondante à Paris

Le Prix FEMINA, cette année, fut une consécration plutôt qu'une révélation ! Car le lauréat, Christian Mègret, était déjà connu avant que de recevoir son prix pour le « Carrefour des solitudes ». Ceci dit, le choix est heureux puisqu'il couronne le talent, et met en relief une des plus curieuses physiologies des Lettres.

Car ce romancier — qu'on a tout à tour comparé à Stendhal et à Balzac... — n'est en effet pas banal, pas « en série », dirons-nous. Écoutons-le plutôt nous raconter ses débuts.

— « J'étais en effet administrateur colonial au Togo, lorsque je conçus l'idée de mon premier roman, « Les Anthropophages ». C'est en somme l'Afrique qui m'a poussé à écrire m'orientant ainsi vers une carrière littéraire à laquelle je ne pensais pas tout d'abord, puisque j'étais peintre ! »

Nous souhaitons alors savoir dans quelle mesure cette première vocation de peintre a influencé la seconde, celle d'écrivain... et s'il a une conception visuelle — si l'on peut dire ! du roman.

— « Sans aucun doute, nous répond-il. Je commence par « voir » mes romans ; tout se déroule d'abord sur le plan visuel ; mais il arrive un moment où mes personnages n'évoluent plus dans ce sens, alors il me faut intervenir et faire œuvre d'écrivain. »

Ouvrons ici une parenthèse pour dire que Christian Mègret a même abordé le roman social, avec « Danaë » qui, paru voici quelques années, mettait l'accent sur la disproportion entre le sort des travailleurs misérables et celui des gens qui s'enrichissent à leur détriment, étalent un luxe insolent. A ce point de vue-là, peut-être pourrait-on dire que « Danaë », en dehors de toute question politique, était un roman marxiste !

Avec « Franchise militaire », paru voici deux ans, Christian Mègret abordait une autre forme. Celle du roman par lettres, les-

quelles étaient tour à tour alertes ou émouvantes, mais toujours franches... pour justifier le titre du livre.

Cependant, malgré la foule qui envahissait les salons de Julliard — le sympathique éditeur du lauréat — nous avons poursuivi le cours de notre interview, quelque peu interrompu par les nombreuses demandes de signature...

— « Dans le roman qui me vaut aujourd'hui le Prix Fémina, nous dit Christian Mègret, « Le Carrefour des solitudes », j'ai eu recours à une technique un peu particulière puisque j'ai terminé l'histoire de ce roman d'amour par la rencontre de deux héros. J'ai choisi de faire se rencontrer à la fin du « chemin des solitudes » deux personnages pour lesquels la probabilité d'une rencontre était des plus faibles, puisqu'il s'agit d'une jeune paysanne russe, et d'un jeune noir de Brooklyn... Les hasards de la guerre les amèneront l'un et l'autre en France, et c'est en Normandie que se nouera leur idylle. »

Nous demandons alors à l'auteur ce qu'il pense du jugement que l'on a porté sur son « Carrefour des solitudes » qui serait aussi le « carrefour » d'un roman russe à la Dostoïevski et d'un roman américain à la Dos Passos ?

— Cela me paraît assez logique, nous répond-il, car, mettant en scène une Russe et un Américain, j'ai été amené, par une sorte de mimétisme, à évoquer certains personnages des romans de ces pays, et à leur donner des traits de chacun de ces pays. Sur le plan psychologique seulement, bien entendu, car, pour le style, il ne doit rien qu'à moi-même ! »

Ce n'est pas notre propos de faire ici la critique du livre, nous n'avons voulu que présenter l'auteur à nos lectrices... un auteur à la personnalité attachante et pittoresque. Nous terminerons cependant en citant une phrase — celle par laquelle s'ouvre « Le Carrefour des solitudes » — phrase d'ailleurs assez désabusée... — qui nous paraît bien le situer :

« On rencontre parfois des gens qui vous disent qu'ils ont eu une enfance heureuse. Ils sont de bonne foi, mais ils se trompent. Et s'ils se trompent ainsi, c'est qu'ils sont encore des enfants. Car il faut n'être plus enfant pour savoir qu'il n'y a pas d'enfance heureuse... »

Janine Auscher.

Protection des civils

Mlle Denise Berthoud, présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses, a pris la parole à Genève, le 22 janvier à la séance présidée par M. A. Picot, ancien conseiller d'Etat, en faveur de la Protection des civils. Elle a répondu à la question que lui avait posée le président : « Qu'offre le monde féminin ? » dans cette action de protection.

POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES

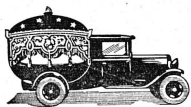
de la Ville de Genève

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 24.62.00 permanent

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser au téléphone de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES



La bonne aïeule

(Suite)

Une octogénaire se remémore les occasions de donner généreusement qu'elle a manquées.

Elle avait refusé. Elle aurait bien réglé des dettes d'honneur, mais donner de l'argent pour les rêveries d'un jeune homme qui n'est pas encore mûr ? Non, cela, elle ne le ferait jamais, ce serait jeter l'argent par les fenêtres. D'ailleurs, pourquoi encourager le projet du jeune homme ? soutenir des idées subversives ? Au contraire, il fallait qu'il retrouve le bon chemin.

« Mon cher Jeannot, personnellement, tu le sais, je ne possède rien ; je n'ai pas eu de dot » dit-elle. Ton oncle ne me donnerait pas d'argent pour ce que tu veux faire. »

— Alors, donne-moi un de tes bijoux, dit-il. Tu as tant de jolies bagues. Donne-m'en une, je la mettrai au Mont-de-Piété.

Le jeune homme était devenu fou sûrment.

« Ma grosse bague en diamants, peut-être ? celle que je porte toujours ? Ton oncle s'en apercevrait tout de suite. »

— Tu as un collier de perles...

— Je le porte toujours quand je sors avec ton oncle... Non, non, Jeannot, n'y pense plus. C'est de la pure fantaisie, ce n'est pas

réalisable. Tiens, voici 100 francs. Tu pourras t'offrir avec un peu de distraction. »

Jeannot prit les 100 francs et sortit sans un mot. Quelques mois plus tard, il se tira une balle dans la tête. A 24 ans !

« Ce suicide fait conclure à une aliénation mentale » disait-on dans la famille ; « le jeune homme n'était pas normal », pensait-on alors. Mais aujourd'hui, après plus de 20 ans, elle ne le croit plus. La précieuse bague en diamants est dans un coffre-fort ; pourquoi la mettre ? sur sa vieille main, cela ne va plus. Et le collier de perles ? peu de temps après cette catastrophe, son mari était mort d'une méchante maladie biliaire ; ces perles lui rappelaient trop ses sorties avec lui, elle ne les porta plus et les mit dans le coffre-fort, près de la bague. Ses filles et belles-filles porteraient plus tard ses bijoux — mais elles en avaient sans cela déjà beaucoup...

« Jeannot, Jeannot, pardonne-moi ! » s'écria-t-elle en son âme. Après tant d'années, elle sentait tout d'un coup le tort qu'elle lui avait fait. Qu'aurait signifié la perte de la bague ? Rien, moins que rien. Elle vivait bien sans cette bague. Et le collier ? Il ne la consolait pas de la mort de son mari. Par contre sa sœur, aujourd'hui encore, était rongée par la perte de son fils unique ; elle-même, elle avait tant aimé ce jeune homme, et sa mort lui avait causé une vive douleur. Quel brave garçon il avait été, quel dommage !

Mme Léopold Maurice

Au début de la première guerre mondiale, sollicitée par son frère Edmond Turrettini, alors conseiller d'Etat, Mme Maurice s'occupa de la distribution des soupes dans un quartier populaire de Genève.

Avec quelques amies elle se rendit compte alors, qu'un restaurant sans alcool serait utile aux travailleurs. Aussitôt la création de la Taverne fut décidée. Un comité fut chargé de trouver un local, de l'aménager et de constituer un fonds. Ce local, bien insuffisant à l'origine, se trouva dans le quartier de la Madeleine.

Le comité était mixte au début, mais les messieurs comprirent vite que des femmes, même inexpérimentées, seraient plus aptes à diriger une entreprise de ce genre. Il fallait trouver le personnel, le former, le diriger. En somme tout était à créer. Les messieurs restèrent fort utiles dans le conseil qui devait gérer l'immeuble, car la Taverne, avec le temps, devint propriétaire de la vieille maison qui fut restaurée et adaptée à sa destination, sans toutefois perdre son caractère pittoresque.

La Taverne de la Madeleine après 30 ans d'existence a toujours son rôle à jouer. N'est-elle pas une belle réussite sociale dans sa participation à la lutte anti-alcoolique ?

Mme Maurice fit bénéficier cette œuvre de ses dons remarquables d'organisatrice, elle lui voua son temps, son intelligence et son cœur. Au moment de sa mort, elle était encore présidente du comité directeur, et le vide qu'elle laisse sera difficilement comblé.

Mais nous devons encore suivre Mme Maurice dans un autre domaine. A la fin de la dernière guerre elle déploya une grande activité pour porter secours à la Maurienne dévastée par les bombardements. Mme Maurice aimait la Savoie qu'elle connaissait bien et voulait aller sur place pour se rendre compte de l'importance du désastre. Elle fut épouvantée de découvrir la misère d'une population sans abri, tout au plus réfugiée dans des caves. Avec son esprit pratique elle vit tout de suite ce qu'elle pouvait faire et lança un appel à Genève qui fut entendu. Des vêtements, des couvertures, des ustensiles de ménage et bien d'autres objets furent récoltés en un temps record.

Mme Maurice accompagna elle-même plusieurs camions destinés à Modane. Avec l'aide du « Don Suisse » elle organisa un secours médical qui faisait tout à fait défaut, avec quelques lits d'hôpital et même une petite Maternité. Tout cela ne fut pas fait en un jour.

On a peine à se représenter actuellement les difficultés d'alors pour mener à bien une telle action, les communications ferroviaires étant interrompues et les routes défoncées. Il fallait bien la volonté inébranlable de Mme Maurice pour la mener jusqu'au bout. La population et les autorités furent reconnaissantes et le prouvèrent en la nommant citoyenne d'honneur de Modane.

Il est beau de savoir créer à temps un organe nécessaire, mais combien méritoire de savoir poursuivre l'œuvre entreprise dans l'enthousiasme, la poursuite pendant des années avec fidélité et jusqu'au terme de sa vie, ce qui est aussi un privilège. Ce fut le cas de Mme Léopold Maurice qui vient de s'éteindre dans sa belle demeure si accueillante à Chouigny près Genève.

E. T.

Mme Gay-Mercanton

« Le Mouvement féministe » a perdu une bonne et fidèle abonée en la personne de Mme Madeleine Gay-Mercanton, décédée à Lausanne le 17 janvier à l'âge de 84 ans. C'était une excellente féministe, qui agissait, acceptait le travail tout simplement et toujours avec bonne grâce.

Personnalité d'une grande valeur, typiquement vaudoise, attachée autant à Lavaux, à Cully, dont elle était originaire, qu'à Lausanne, où elle a vécu presque toute sa vie, elle devint veuve très tôt et sut remplir sa vie par de nombreuses, belles et bonnes activités, par la fidélité de son affection envers ses amis, par la place que prirent dans sa vie ses neveux, MM. François et Jacques Mercanton, ce dernier professeur à l'Université.

Nombre de ses activités, elle les a vécues en parallèle avec son amie de toujours, Mme Maurice Lugeon-Welti, décédée le 23 mars dernier. Elle a été une des fondatrices, en 1918, et pendant trois ans la présidente de la section de Lausanne du Club suisse de femmes alpinistes ; elle a été la trésorière et pendant nombre d'années la présidente de « la Clé, Foyer féminin », restaurant sans alcool qui servait des repas à très bon compte à toute une classe laborieuse de la population lausannoise ; elle assumait ce poste très lourd jusqu'en 1953. Elle a été aussi la très dévouée présidente de la Maison du Vieux, déjà quand celle-ci se trouvait à Martigny avant de s'installer à la rue des Deux-Marchés, et elle s'en occupa jusqu'en 1957. Elle avait fait partie également du Comité d'hospitalisation des réfugiés belges de 1914 à 1918.

Elle aimait la musique, les arts, et sa charmante maison de Primerose, où elle recevait si bien ses amis, était riche en souvenirs ; elle aimait par-dessus tout la nature ; elle a fait de nombreuses ascensions ; elle parcourait le pays à pied, elle connaissait toutes les fleurs, et cultivait son jardin étroit pour Mme Gay la plus pure des joies. Elle a été, tant qu'elle a pu sortir, un membre fidèle de « Nos Oiseaux », société romande pour l'étude des oiseaux, et du Cercle ornithologique de Lausanne ; elle a parcouru en tous sens la plaine de l'Orbe, la plaine du Rhône, jumelles en mains, repérant les oiseaux rares et suivant les migrateurs. Tout l'intéressait, tout la captivait et elle avait gardé jusqu'à ses derniers mois une fraîcheur d'âme, un enthousiasme reconfortants.

S. B.

Rectification

Nous nous excusons des informations fort imprécises que nos lecteurs ont trouvées dans notre dernier numéro au sujet du Dr Ida Somazzi. Ce n'est pas son 70^e anniversaire qu'on a célébré, mais le 75^e. Ce n'est pas elle qui a fondé « Femme et Démocratie » mais Mlle Maria Fierz de Zurich, qui avait voulu réagir contre la propagande de l'idéologie nazi, dans notre pays.

Ecole Lémania
LAUSANNE

Maturité, baccalauréats

Diplômes de commerce et de langues

Classes préparatoires

des l'âge de 10 ans

**UNE SALLE
DE BAINS
1 m²**

**GRASSET
B. PETZOLD**

17, SERVETTE
Tél. 33 80 30